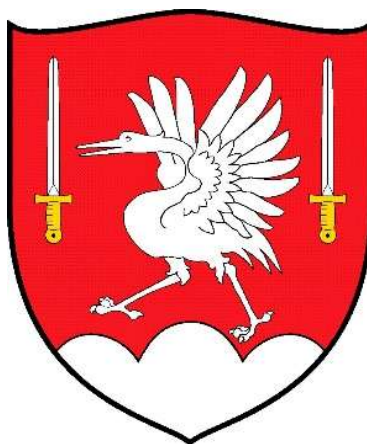


Commune de Bas-Intyamou



LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON



Calendrier des activités en pages 20 à 24

Table des matières

<i>Dates de parution des prochains bulletins d'information</i>	<i>4</i>
<i>Entre légendes et vérités.....</i>	<i>5</i>
<i>Élections communales.....</i>	<i>6</i>
<i>Pré-Fleuri à Villars-sous-Mont.....</i>	<i>7</i>
<i>Nuisances sonores.....</i>	<i>8</i>
<i>Achat d'un véhicule pour l'édilité.....</i>	<i>9</i>
<i>Travaux en forêts protectrices.....</i>	<i>10</i>
<i>Emondage des arbres et arbustes.....</i>	<i>11</i>
<i>Travaux de diminution du risque – Quartier de la Forcla – Enney</i>	<i>12</i>
<i>Des planchettes pour les hirondelles de fenêtre</i>	<i>13</i>
<i>Vente de sapins de Noël</i>	<i>14</i>
<i>Relevés des compteurs d'eau</i>	<i>15</i>
<i>Information aux consommateurs.....</i>	<i>16</i>
<i>AVS - obligation de cotiser.....</i>	<i>18</i>
<i>Canin malin.....</i>	<i>19</i>
<i>Entretien des routes en hiver.....</i>	<i>19</i>
<i>Le Senior Club dès 60 ans.....</i>	<i>20</i>
<i>La Lyre de Broc et l'Harmonie paroissiale d'Estavannens</i>	<i>25</i>
<i>Ski Club L'Aiglon – Nuit du vin cuit.....</i>	<i>26</i>
<i>La Société de Tir Bas-Intyamon – Match aux cartes</i>	<i>27</i>
<i>SIV Estavannens - Recrotzon</i>	<i>28</i>
<i>Cafés botaniques.....</i>	<i>30</i>
<i>Calendrier des sociétés et manifestations.....</i>	<i>31</i>

Dates de parution des prochains bulletins d'information

Distribution 22 décembre 2025 / délai 20 novembre 2025
Distribution 27 mars 2026 / délai 20 février 2026
Distribution 25 juin 2026 / délai 22 mai 2026
Distribution 25 septembre 2026 / délai 28 août 2026
Distribution 18 décembre 2026 / délai 20 novembre 2026

Les articles ou annonces sont à remettre par mail, en format Word, à l'adresse :
commune@bas-intyamon.ch

Infos pour les sociétés : seules les dates auxquelles le public est invité doivent être publiées.

Prochaine assemblée communale : 25 novembre 2025.

Entre légendes et vérités



Les Voleurs de mort, quelle idée macabre pour un sobriquet 1^{ère} partie

Comme nos traditions, les histoires de nos villages doivent être sauvegardées. Contes, légendes, sobriquets et parfois intrigues véridiques, tout village a ses histoires que l'on se racontait autrefois à la lueur du feu.

En 1986, lors des deuxièmes Rencontres des Jeunesses gruériennes, il y avait une course de caisses à savon. Notre société de jeunesse décida de faire une caisse en forme de cercueil ! Je demandai pourquoi. « C'est un des sobriquets du village, les Voleurs de Mort », me répondit un membre du comité. Quel fut mon étonnement ! Je connaissais celui des Grands Chandeliers mais pas celui-ci, et personne dans mon entourage n'en avait entendu parler. Notre équipe arriva en corbillard tiré par un cheval pour évoquer les « Voleurs de Mort ». Je la transcris telle qu'elle m'a été racontée, mais il existe d'autres versions.

La légende :

L'histoire commence dans la forêt domaniale des Combes, entre la Dent de Broc et celle du Chamois. Nombreux sont les bûcherons travaillant à la hache et au passe-partout les sapins centenaires. Ils viennent des villages de la vallée et partent de bonne heure pour gagner quelques sous afin de subvenir aux besoins de la famille. Avec leurs souliers cloutés, ils montent par le Châtelet pour effectuer un travail pénible et dangereux. Un jour, on ne sait pour quelle raison, l'un des leurs meurt dans un accident. A-t-il été écrasé par un arbre, s'est-il entaillé avec une hache et vidé de son sang ? L'histoire ne le dit pas.

Il n'est pas facile le sentier des Combes, abrupte et tortueux, étroit par endroit. Les camarades du malheureux le mettent dans un sac et le descendent par cette sente. Après maints efforts à plusieurs, ils arrivent au Châtelet et chargent le sac sur une charrette. Ils le couvrent d'une bâche et les voilà partis pour ramener le corps à sa famille. Ils passent par le Pont qui Branle, le hameau du Pont et prennent la grand-route en direction d'Enney. A cette époque existait dans le contour avant Saussivue, une pinte pour charretiers appelé la Planchette (*la maison existe toujours, elle a été restaurée au début de ce siècle. Elle est en face du dépôt des cantonniers*). Nos gaillards, assoiffés par l'effort, décident de faire halte à la taverne pour se rafraîchir. Ils attachent le cheval le long de la route, près du bassin et laissent leur cargaison macabre sans surveillance.

Passent par là quelques Enneysans qui, croyant après l'avoir palpé, devinrent une magnifique bête braconnée par le charretier et ses sbires. Ils s'emparent du sac et filent à grandes enjambées avec leur butin.

L'histoire ne dit pas quelle fût leur réaction quand ils ouvrirent le sac.

De cette histoire est né le sobriquet « les voleurs de mort ».

Dans le prochain numéro, découvrez l'origine probable du sobriquet paru dans le journal « Le Chroniqueur ».



Élections communales

La période législative prendra fin en avril 2026 et des élections communales générales seront organisées le 8 mars 2026.

Ci-dessous, nous vous communiquons le calendrier des échéances pour ces élections :

23.01.2026 à 12h00	Demande de mode de scrutin proportionnel pour l'élection au Conseil communal
26.01.2026 à 12h00	Dépôt des listes électorales auprès du Secrétariat communal
02.02.2026 à 12h00	Remplacement des candidatures éliminées d'office, rectification de la désignation des personnes candidates, suppression des défauts
26.02.2026	Réception du matériel électoral
03.03.2026 à 12h00	Clôture du registre électoral
08.03.2026	Scrutin – élection
11.03.2026 à 12h00	Retrait des candidatures pour le second tour (éventuel)
13.03.2026 à 12h00	Mise au point des candidatures de remplacement
24.03.2026	Réception du matériel électoral
24.03.2026 à 12h00	Clôture du registre électoral
29.03.2026	Scrutin – élection

Les résultats des élections sont affichés immédiatement aux piliers publics, dès la fin des travaux et après validation par la Préfecture de la Gruyère.

Les éventuels recours auprès du Tribunal cantonal doivent être formulés dans un délai de 10 jours dès l'affichage des résultats aux piliers publics.

M. le Préfet assermentera les Conseillères et Conseillers communaux, lesquels entreront immédiatement en fonction.

Sur le site internet de la Préfecture, vous trouverez les modèles de documents officiels (liste des candidats, demande de système proportionnel, etc.).

La demande d'élection au système proportionnel doit être signée par au moins 20 personnes habiles à voter en matière communale dans la commune, conformément à l'art. 62 LEDP.

Les listes de candidats ne doivent pas comporter plus de noms qu'il n'y a de sièges au Conseil communal.

Les candidats indiqueront leur nom, prénom, date de naissance, sexe, profession, adresse exacte et leur nationalité ; ils signeront la liste.

Chaque liste électorale doit être soutenue par au moins 20 personnes habiles à voter en matière communale dans la commune. Celles-ci indiqueront clairement leur nom, prénom, date de naissance, profession et adresse exacte ; elles signeront également le document.



Pré-Fleuri à Villars-sous-Mont

La démolition et la reconstruction de l'immeuble avec des appartements protégés de la société SI PRÉ-FLEURI SA à la Route de l'Intyamon 119 à Villars-sous-Mont va démarrer !

Pour des raisons de sécurité, la place de jeux de Villars-sous-Mont sera fermée durant les travaux de démolition et de terrassement.

Merci de votre compréhension.



Nuisances sonores

La commune de Bas-Intyamon est un lieu où chacun doit pouvoir profiter sereinement de son cadre de vie. Afin de préserver la tranquillité et la convivialité entre voisins, nous faisons appel à votre bienveillance et à votre sens des responsabilités.

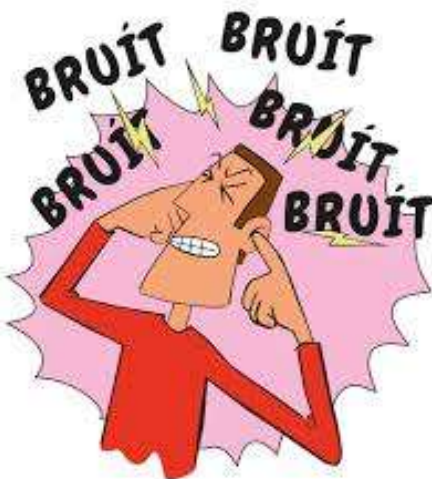
Nuisances sonores :

Feux d'artifice, fêtes privées, soirées en plein air : ces moments de joie peuvent malheureusement perturber le repos de vos voisins. Nous vous remercions de veiller à limiter le bruit, en particulier en soirée et la nuit, et d'informer vos voisins lorsqu'une fête est prévue. Une simple démarche de communication permet souvent d'éviter des conflits.

Respect de l'environnement :

Nous rappelons également qu'il est strictement interdit de jeter vos mégots de cigarette dans les égouts, sur la voie publique ou dans la nature. Un geste anodin peut avoir de lourdes conséquences : pollution de l'eau, risques pour la faune et risque d'incendie en période sèche. Des cendriers de poche ou des poubelles sont là pour vous aider à garder notre commune propre et sûre.

Ensemble, dans un esprit de respect et de solidarité, nous pouvons préserver la qualité de vie de toutes et tous.



Achat d'un véhicule pour l'édilité



L'achat de ce véhicule d'occasion répond à une demande du service hivernal des routes.

Effectivement, le tracteur de l'Unité de gestion « Les Merlas » ne pourra plus être employé sur nos routes. Il est uniquement dédié aux travaux forestiers.

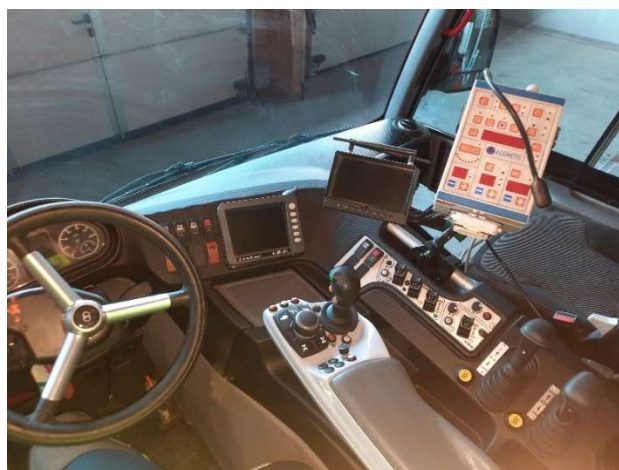
Ce véhicule maniable correspond à nos routes étroites et sinueuses. Que ce soit pour déneiger ou transporter, l'Unitrac de Lindner est un porte-outil complet et polyvalent. Économique et maniable sur routes, il ménage les terrains fragiles et se révèle sécurisant sur les pentes. La visibilité offerte par le pare-brise panoramique et les grandes portes latérales dotées de larges vitres sont un atout pour le dégagement hivernal.

L'Unitrac est doté de 4 roues directrices. Son rayon de braquage passe ainsi de 6 m à 3,5 m. Grâce au retour confortable à la position initiale des roues, le retour en ligne est simple et pratique.

Avec une charge utile de 5 tonnes, il est actuellement équipé d'un pont basculant trois côtés, d'une lame à neige et d'une saleuse. D'autres outils peuvent l'équiper selon les besoins futurs.

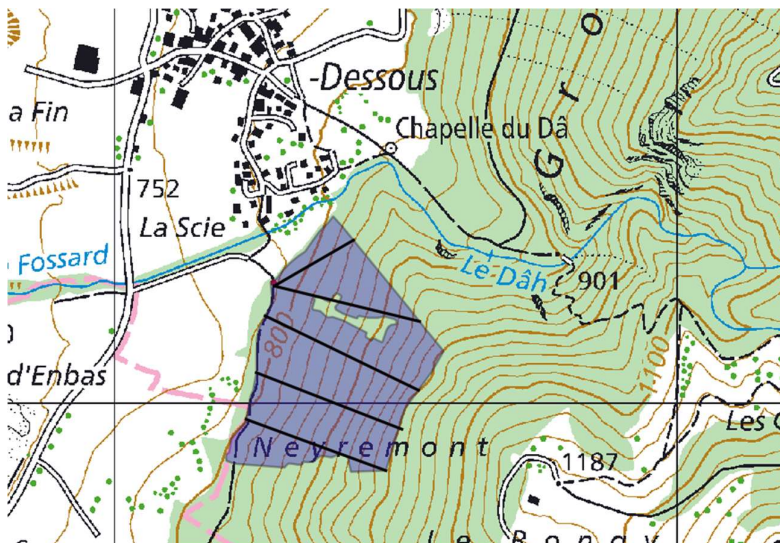
Il sera utile non seulement pour le dégagement des routes hivernales, mais aussi pour le transport de divers matériaux et matériels, pour la réfection des chalets d'alpage, des routes et pour tous les autres travaux de l'édilité.

L'Unité de gestion « Les Merlas » pourra aussi l'employer pour des travaux de génie forestier ou autres, selon ses besoins.



Travaux en forêts protectrices

Dans le courant de l'hiver 2025 – 2026 d'importants travaux forestiers se dérouleront dans le secteur de Neyremont à Estavannens (cf. Image ci-dessous).



Ces travaux forestiers visent à accélérer la phase de régénération de la forêt afin de lui permettre de remplir durablement son rôle protecteur contre les dangers naturels ; pour ce faire, un volume d'environ 1300 m³ sera prélevé.

Effectivement, ce massif permet de stopper ou ralentir les pierres ou la neige qui pourraient se mettre en mouvement. En intervenant, on permet d'éviter la phase d'effondrement de la forêt et donc de maintenir une couverture boisée permanente capable de jouer un rôle protecteur.

Ces travaux vont modifier l'aspect du massif, car de nombreux épicéas arrivent à maturité. Ils seront par conséquent récoltés en même temps. Cependant, en quelques années, les trouées seront recolonisées par de jeunes arbres prêts à faire leurs preuves face aux dangers naturels.

Les arbres seront débardés à l'aide d'un câble grue après l'abattage de ceux-ci par les forestiers-bûcherons communaux.

Les travaux nous obligeront également à fermer le sentier pédestre durant la semaine. Merci de respecter cette fermeture.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous adresser à eric.meier@lesmerlas.ch

Emondage des arbres et arbustes

Les propriétaires ont l'obligation de procéder à l'émondage des arbres et arbustes et de tailler les haies vives bordant les voies publiques jusqu'au :

1^{er} novembre de chaque année.

Nous vous rappelons ci-dessous les dispositions de la Loi sur la Mobilité :

Art. 138	Distance de construction aux routes – Plantations ¹ Les plantations agricoles d'une hauteur maximale de 60 centimètres par rapport au niveau de la chaussée et les haies vives d'une hauteur maximale de 90 centimètres sont autorisées dans les limites de la distance de construction : a) sur les routes de desserte b) sur les autres types de routes à condition qu'elles maintiennent une distance minimale de 1,65 mètres du bord de la chaussée ² Les plantations qui dépassent la hauteur maximale prescrite, doivent être reculées d'autant qu'elles la surpassent. ³ Sont autorisées dans les limites de distance de construction indépendamment du type de route : a) les plantations réalisées dans le cadre de travaux et d'aménagement urbains b) les forêts, jusqu'à une distance du bord de la chaussée d'en principe 6 mètres, sous réserve des dispositions fédérales et cantonales relatives aux défrichements.
Art. 144	Entretien ¹ Les murs, clôtures, plantes, ouvrages et autres installations en bordure d'un itinéraire de mobilité doivent être entretenus convenablement, dans le respect de la protection de la nature et conformément à la réglementation communale. ² S'ils constituent un danger, leur propriétaire ou le tiers responsable doit prendre immédiatement les mesures propres à garantir la sécurité de l'itinéraire de mobilité.
Art. 146	Exécution par substitution ¹ Si, après avoir été mis en demeure, le ou la propriétaire ou le tiers responsable ne satisfont pas aux obligations découlant des articles 135 et suivants, l'autorité qui a pris la décision fait exécuter les travaux nécessaires et enlever, à leurs frais, les objets en cause. ² En cas d'urgence, l'autorité prend immédiatement les mesures qui s'imposent. ³ Ces frais peuvent être garantis par une hypothèque légale, inscrite au registre foncier.

Les branches peuvent être évacuées dans les déchetteries communales attribuées à chaque village. Nous vous rappelons qu'il est interdit de déverser des détritux, du gazon, branches ou tout autre déchet le long des cours d'eau et dans les forêts.

Nous remercions les propriétaires concernés de suivre ces directives, ceci pour assurer la sécurité de tous les usagers de la route.

Travaux de diminution du risque – Quartier de la Forcla – Enney



Le massif forestier situé au-dessus du quartier de la Forcla nécessitait un toilettage vigoureux. Bien souvent, les vieux peuplements commencent à dépérir à cause de l'âge et de divers parasites, ils perdent en stabilité et en résistance. D'autre part, les étés de plus en plus chauds et le manque de précipitations mettent les arbres dans un état de stress hydrique pouvant entraîner la mort de certains individus.

Ces différents facteurs ont engendré une grande proportion d'arbres instables et/ou dépérissants au-dessus du quartier d'habitation de la Forcla. Par conséquent, il est devenu impératif d'intervenir afin d'améliorer la stabilité du peuplement et de diminuer la probabilité qu'un arbre tombe et atteigne les infrastructures en aval.

La topographie particulièrement accidentée du terrain nous a obligés à opter pour une intervention aérienne. En effet, il était impossible d'évacuer les arbres avec des moyens conventionnels tels que le tracteur.

Une entreprise spécialisée dans les travaux d'héliportage a donc été mandatée. Les arbres ont été démontés sur pied les uns après les autres.

Au total, un volume de 216 m³ a été prélevé afin d'améliorer le niveau de sécurité du secteur. En parallèle, une palissade a été construite en bas de parcelle afin de stopper les petites pierres susceptibles de se mettre en mouvement.

Le prélèvement des arbres a également permis la mise en lumière des jeunes tiges qui pourront, petit à petit, se développer. En grandissant, elles contribueront aussi à freiner d'éventuelles chutes de pierres.

L'objectif à long terme est de créer un peuplement stable mais de taille modérée, afin d'éviter de se retrouver dans une situation similaire. Pour ce faire, des interventions régulières devront être réalisées afin de favoriser les tiges stables et de faible dimension.



Des planchettes pour les hirondelles de fenêtre

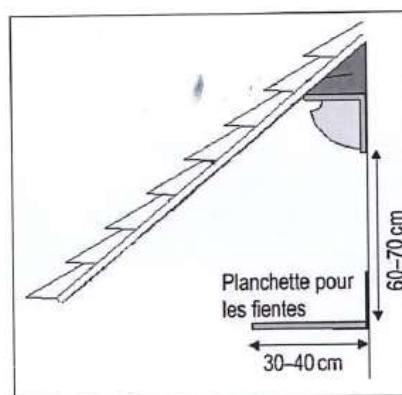


Bâtissant leur nid sous les avant-toits, les hirondelles dépendent directement de la bienveillance des propriétaires. Or, si ces chorégraphes de l'air font la joie de certains, d'autres peuvent être embêtés par les désagréments dus aux fientes. Poser des planchettes en bois en dessous des nids représente une solution simple pour limiter ces salissures.

Votre maison abrite des nids d'hirondelles de fenêtre habités régulièrement ?

Le Parc propose la pose d'une planchette en dessous des nids. Si vous souhaitez bénéficier de cette offre, vous pouvez vous annoncer à nature@gruyerepaysdenhaut.ch jusqu'au 15 novembre 2025.

Le Parc répondra à la demande dans la mesure du possible. Afin de renforcer les colonies existantes, nous proposons la pose de nichoirs artificiels à côté des nids naturels habités.



Vente de sapins de Noël

Les personnes qui souhaitent acheter un sapin doivent s'inscrire au moyen du bulletin ci-dessous **jusqu'au 31 octobre 2025 sans faute.**

La livraison aura lieu le 4 décembre 2025 de 17h30 à 18h30 au bâtiment édilitaire :
Route des Auges 37 à Enney

Le paiement se fera en cash ou par twint.

----- ✂ ----- ✂ ----- Bulletin de commande ----- ✂ ----- ✂ -----

Nom :

Prénom :

No de téléphone :

Je commande sapin(s) de Noël (Nordmann) pépinière Castella

Taille à choix :

☐ 80-100 cm - CHF 22.00 pied arrondi

☐ 100-150 cm - CHF 26.00 pied arrondi

☐ 150-200 cm - CHF 33.00 pied arrondi

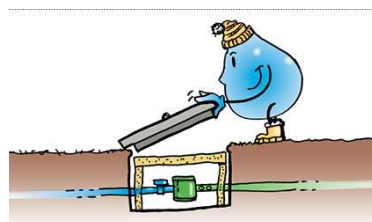
Signature

Veillez retourner le bulletin de commande à l'Administration communale Route de l'Intyamon 36 à 1667 Enney ou par mail à commune@bas-intyamon.ch

Relevés des compteurs d'eau

Les employés communaux procéderont au relevé des compteurs d'eau sur le secteur d'Enney la semaine **du 24 au 28 novembre 2025**. Merci de leur faire bon accueil.

Le relevé des compteurs d'eau pour les secteurs d'Estavannens et de Villars-sous-Mont se fera à l'aide d'une carte-réponse qui sera adressée à tous les propriétaires. Chacune et chacun est invité à procéder directement au relevé de son compteur et à nous retourner la carte d'ici au 5 décembre 2025. Nos collaborateurs restent naturellement à votre disposition pour toute aide que vous pourriez désirer.



Depuis 2024, les propriétaires des maisons équipées du **nouveau compteur Néovac noir** sont dispensés de relever le compteur eau. La commune a fait l'acquisition d'un appareil pour recevoir les données de ces compteurs, équipé d'une puce électronique, simplement en passant avec un véhicule dans la rue proche de l'habitation. Quelques imprévus peuvent survenir, et nous devons alors venir vers vous.





Service des eaux autocontrôle

Information aux consommateurs

Qualité de l'eau en 2025

Conformément à l'article 5 Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016 :
« Quiconque distribue de l'eau potable par un système d'approvisionnement est tenu de fournir, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau »

La commune de Bas-Intyamou alimente avec sa source les villages d'Enney et d'Estavannens.

Le village de Villars-sous-Mont est alimenté par la source de la commune de Grandvillard.

Les communes effectuent 4 à 6 fois par an des prélèvements d'eau à différents endroits. Ils sont apportés au Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) pour analyse et rapport.

Nous communiquons dès lors les informations suivantes :

Réseau de Bas-Intyamou	
Qualité microbiologique et chimique de l'eau distribuée :	Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.
Dureté totale de l'eau en degrés français :	Source d'Enney – entre 30 et 32 fH°
Teneur en nitrate :	La teneur en nitrate est à 2 ± 0 mg/l. Quant à la tolérance, elle est de 40 mg/l
Provenance de l'eau :	Réservoir des Frassettes, eau de source via 2 captages
Traitement (apport d'un produit dans l'eau)/désinfection (aucun apport dans l'eau)	Au réservoir : après réunification des captages, désinfection par 3 néons UltraViolet (UV)

Réseau de Grandvillard	
Qualité microbiologique et chimique de l'eau distribuée :	Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.
Dureté totale de l'eau en degrés français :	La dureté maximale de l'eau est entre 21 et 23 fH°
Teneur en nitrate :	La teneur en nitrate est à $2 \pm 0,1$ mg/l. Quant à la tolérance, elle est de 40 mg/l
Provenance de l'eau :	Réservoir de la Frasse via le captage des Marais, eau de source
Traitement (apport d'un produit dans l'eau)/désinfection (aucun apport dans l'eau)	Au réservoir : désinfection par 1 néon UltraViolet (UV)

Plage des valeurs des degrés français					
Degrés français (fH°)	0 à 7°	8 à 15°	16 à 25°	26 à 32°	33 à 42°
Dureté de l'eau	Très douce	Douce	Moyennement dure	Dure	Très dure

De 08 à 15 fH° : l'eau est « douce »

De 16 à 25 fH° : l'eau est « moyennement calcaire »

De 26 à 32 fH° : l'eau est « calcaire »

De 33 à 42 fH° : l'eau est « très calcaire »

Une eau très douce (0 à 7fH°) est mauvaise pour la santé et pour les conduites. Elle ne contient pas assez de calcium et de magnésium. Elle provoque une érosion des conduites avec un risque de fuite plus grand.

Une eau dure n'est pas mauvaise pour la santé mais elle « encrasse » vos conduites avec le calcaire.

Un service de piquet est organisé dans le cadre du service des eaux. Il est atteignable entre 07h00 et 17h00 les jours ouvrables pour tous renseignements et 24h/24h pour une fuite ou une pollution.

026 921 81 08

Ainsi vous atteindrez une des 3 personnes suivantes :

- Grandjean Martial responsable surveillant de réseau
- Baudevin Richard suppléant
- Jaquet Daniel suppléant

AVS - obligation de cotiser

Qui doit cotiser ?

Toutes les personnes qui exercent en Suisse une activité lucrative dépendante ou qui y ont leur domicile civil sont tenues de payer des cotisations AVS / AI / APG. En 2025, ce sont les personnes nées en 2007 qui entrent dans le cercle des cotisants. Les personnes sans activité lucrative sont tenues de régler les cotisations dès le 1er janvier qui suit leur 20^{ème} anniversaire.

L'obligation de cotiser prend fin au moment où elles atteignent l'âge ordinaire de la retraite (65 ans pour les femmes, 65 pour les hommes).

Ainsi, les bénéficiaires de retraite anticipée, les chômeurs en fin de droit, les étudiants, les personnes en incapacité de travail de longue durée et les invalides qui n'exercent pas d'activité doivent s'annoncer sans tarder à la *caisse cantonale de compensation* de leur domicile, afin de payer des cotisations et de bénéficier, le moment venu d'une rente AVS ou AI complète. Il en va de même pour les personnes non actives dont le conjoint exerce une activité lucrative au sens de l'AVS et ne verse pas au moins Fr. 1'060.00 de cotisations par année. Les lacunes de cotisations peuvent entraîner une réduction des rentes.

Etudiants / étudiantes

Les étudiantes et étudiants suisses et étrangers domiciliés en Suisse paient une cotisation de Fr. 530.00 (cotisation minimale) dès le 1er janvier de l'année qui suit leur 20^{ème} anniversaire. Sur le montant des cotisations s'ajoutent encore 5% de frais d'administration. Les étudiantes et étudiants exerçant une activité lucrative paient des cotisations à partir du 1^{er} janvier qui suit leur 17^{ème} anniversaire.

Chèque-emploi.ch

Si vous employez une personne à domicile, baby-sitter, femme de ménage, jardinier, elle peut être déclarée facilement avec le chèque-emploi.

Canin malin

*Le chien est considéré comme le meilleur ami de l'Homme, nous souhaitons qu'il le reste encore longtemps.
Merci de nous y aider » F. Loup, Vétérinaire cantonal*



Quelques rappels lorsque vous détenez un chien :

- votre chien doit être éduqué de manière à assurer la protection des personnes, des animaux et des choses. Il doit rester sous votre contrôle.
- Votre compagnon à quatre pattes sera tenu en laisse en forêt du 1^{er} avril au 15 juillet, afin de ménager les animaux sauvages qui élèvent leurs petits.
- Vous veillerez à ce que votre animal ne souille pas la voie publique et la propriété privée. Nous insistons auprès des détenteurs de chiens pour qu'ils ramassent les crottes de leurs compagnons et qu'ils déposent les sachets dans les poubelles prévues à cet effet.
- N'oubliez pas de bien le traiter, il vous le rendra au centuple.

Entretien des routes en hiver



A partir du 1^{er} décembre.

Il incombe aux communes de déblayer la neige sur leur territoire. Les propriétaires doivent garder la neige sur leur propriété ; il n'est donc pas question de la pousser sur la chaussée. Il en va de même au bord de la route cantonale.

Pour faciliter le déblaiement de la neige, les véhicules seront garés sur les places privées, ou sur des places de parc publiques, mais en aucun cas au bord des routes.

Le travail de déneigement s'organise de manière à ce que les axes principaux de la commune soient déneigés en premier, puis les axes secondaires, et pour terminer les accès privés (sur mandat uniquement).

Les routes et trottoirs ne sont plus déneigés et salés entre 22.00 h et 05.00 h. du lundi au samedi, ainsi qu'entre 22.00 h. et 06.00 h. le dimanche.

Le Senior Club dès 60 ans



A VOS AGENDAS

Le calendrier que les animateurs et animatrices vous proposent jusqu'en décembre 2025.

Le détail des activités est affiché dans chaque village
Enney : Earlybeck
Villars-sous-Mont : L'Espace Gourmand
Estavannens : Pilier public

Pour toutes ces animations vous pouvez vous adresser à la représentante de votre village pour les transports.

Jacqueline Bourquenoud 079.643.99.51 (Villars-Sous-Mont)
Anita Magnin 079.741.57.12 (Estavannens)
Annette Wicht 079.767.68.38 (Enney)

Le Senior Club te raconte le patois



La bènichon.

**Célébra le chècon demindze
de chaptanbre in pyanna e le
chècon demindze d'oktôbre in
montanye, kan lè tropi chon
rintra dè l'alpâdzo.**

**Ouna bala fitha, proup'a
tsakon dè nouthè velâdzo dè la
Grevire, ke vin ti lè j'an, no
rédiyoï le kà, ma chebin
l'echtoma !!!**

Répè

**Kuchôla avui buro et mothârda
de bènichon**

Choupa ou tsou

**Tsanbèta / bakon / linju avui lè
pre dè têra / rirochèta è tsou /
Chalârda di ruton rodzo**

**Tschoûe d'ègni / papè di pre
dè têra / fanfioulè è pro botzi**

**Meringè avui la hyà è piti fri :
anpè / mouron / grejalè / frêlyè**

Kafé è guta

**Avoué bréchi / pan d'êni /
krokè / kutyètè**

Bouna apèti et chindà !

La Bénichon

Célébrée le deuxième dimanche
de septembre en plaine et le
deuxième dimanche d'octobre
en montagne, quand les
troupeaux sont rentrés des
alpages.

Une belle fête, propre à chacun
de nos villages de la Gruyère,
qui vient tous les ans, nous
réjouir le cœur, mais aussi
l'estomac !!!

Repas

Cuchaule avec beurre et
moutarde de bènichon

Soupe aux choux

Jambon / lard / saucisson /
pommes de terre / carottes et
choux / Salade de betterave
rouge.

Gigot d'agneau / purée de
pommes de terre / haricots et
poires à botzi.

Meringues avec crème double et
petits fruits : framboises / mûres
/ myrtilles / fraises.

Café et eau-de-vie

Avec bricelets / pains d'anis /
croquets / cuquettes.

Bon appétit et santé !

L'équipe du patois vous souhaite
une excellente Bénichon !

Le Senior Club t'invite en octobre 2025



Le Temps des Comédies Musicales

Samedi 11 octobre au CO2 à 20h00.

10 comédies musicales, 80 choristes, 5 solistes, 30 musiciens, 10 danseuses et 2 acteurs ! Regroupement dans les villages à 19h15. Villars-sous-Mont à la gare, Enney ancienne école, Estavannens école. Informations auprès de Véronique Dey : 079 326 22 92

Sortie à vélo électrique avec Marcel Blanc.

Lundi 13 octobre à 13h30. Rdv Edilité.

Date de réserve en fonction de la météo : mardi 21 octobre.

Durée 3h, adaptée aux participant.e.s, entrecoupée d'une verrée. N'oubliez pas de charger votre batterie.

Selon la météo, la sortie pourrait être annulée le jour même. **Inscriptions jusqu'au 11 octobre** au 079 767 68 38.

Randonnée dans la vallée avec Josiane Tinguely et Dominique Richli.

Mardi 14 octobre à 13h45. Rdv à l'ancienne école d'Enney.

Durée environ 2h30. Bonnes chaussures, boisson, équipement selon la météo ! Venez marcher avec nous, quel que soit votre niveau et par tous les temps, il y a 2 niveaux de marche.

Inscriptions auprès de Josiane au 079 252 56 43 **jusqu'au lundi midi.**

Café botanique : plantes utilisées dans le passé en Gruyère. PNR.

Jeudi 16 octobre de 15h00 à 16h30 à la Couronne à Enney.

Rencontre intergénérationnelle sur ces plantes employées pour d'autres usages que thérapeutiques.

Jeux divers

Vendredi 17 octobre à 14h00 à l'Auberge de la Couronne à Enney.

Venez jouer à divers jeux de société ou au jass, boire un thé en bonne compagnie, afin de se retrouver et se détendre dans une bonne ambiance. Pas d'inscription.

Café Patois avec Alodie Philipona.

Mercredi 22 octobre à 14h00 à l'Auberge de la Couronne à Enney.

Lire en patois, s'aider à parler ensemble autour d'un café.

Pas besoin de savoir le parler, l'envie d'écouter et d'apprendre suffit.

Pas d'inscription. Infos 079 767 68 38.

Le Senior Club t'invite en novembre 2025



Visite des chemins de fer du Kaeserberg

Mercredi 5 novembre de 13h00 à 17h00, à Granges-Paccot.

Coût préférentiel : Fr. 10.-

Chemins de fer miniatures, avec 100 trains, 1650 voitures et wagons, etc... Venez admirer ces maquettes en marche, toutes rénovées ! Rdv dans les villages à 13h00.

Inscriptions auprès d'Annette Wicht **jusqu'au 3 novembre** au 079 767 68 38.

Café Patois avec Alodie Philipona.

Mercredi 12 novembre à 14h00 à l'Auberge de la Couronne à Enney.

Lire en patois, s'aider à parler ensemble autour d'un café.

Pas besoin de savoir le parler, l'envie d'écouter et d'apprendre suffit.

Pas d'inscription. Infos 079 767 68 38.

Randonnée dans la vallée avec Josiane Tinguely et Dominique Richli.

Mardi 18 novembre à 13h45. Rdv à l'ancienne école d'Enney.

Durée environ 2h30. Bonnes chaussures, boisson, équipement selon la météo ! Venez marcher avec nous, quel que soit votre niveau et par tous les temps, il y a 2 niveaux de marche.

Inscriptions auprès de Josiane au 079 252 56 43 **jusqu'au lundi midi.**

Jeux divers

Vendredi 21 novembre à 14h00 à l'Auberge de la Couronne à Enney.

Venez jouer à divers jeux de société ou au jass, boire un thé en bonne compagnie, afin de se retrouver et se détendre dans une bonne ambiance.

Pas d'inscription.

Le Senior Club t'invite en décembre 2025



Dîner de la St-Nicolas

Vendredi 5 décembre dès 11h30 à l'Auberge de la Couronne à Enney.
Nous vous invitons à partager un menu de notre cafetier et fêter ensemble la St-Nicolas.

Coût Fr. 15.- à votre charge avec les premières boissons comprises.

Inscriptions jusqu'au 2 décembre auprès de Joseph Geinoz au 079 518 85 84.

Café Patois avec Alodie Philipona.

Mercredi 10 décembre à 14h00 à l'Auberge de la Couronne à Enney.
Echanger en patois, le lire, et le parler ensemble autour d'un café.
Pas besoin de savoir le parler, l'envie d'écouter et d'apprendre suffit.
Pas d'inscription. Infos 079 767 68 38.

Jeux de cartes et autres

Vendredi 19 décembre à 14h00 à l'Auberge de la Couronne à Enney.
Venez jouer au jass et autres jeux de société, boire un thé en bonne compagnie, se retrouver et se détendre dans une bonne ambiance.
Pas d'inscription.

**Venez participer aux fenêtres d'Avent des SIV !
Joyeux Noël et paix sur la terre !**

LA LYRE DE BROC ET L'HARMONIE PAROISSIALE D'ESTAVANNENS

VENEZ VIVRE LA MUSIQUE

PROCHAINES DATES

6 décembre 2025
Cortège de la Saint-Nicolas à Broc

11 décembre 2025
LOTO escale à Givisiez

7 mars 2026
Concert annuel à l'Hôtel de Ville de Broc

30 mai 2026
Concert d'été à Estavannens

**SOCIÉTÉ DE MUSIQUE
BROC • ESTAVANNENS**

Informations sur www.musique-broc-estavannens.ch



**Du 24.10.25
au 25.10.25**

**Enney, place
du village**

NUIT DU VIN CUIT

**Prevente via le site
internet du
skiclubenney.ch,
paiement sur place**

Animations

Vendredi dès 15h : Mise en feu du jus de poire
Vendredi soir 18h : Ensemble vocal *Tonalité*
Bar et ambiance

Samedi dès 15h : Mise en bouteilles
Bar et ambiance

Repas

Vendredi soir : raclette

Samedi dès 8h30 : café croissant

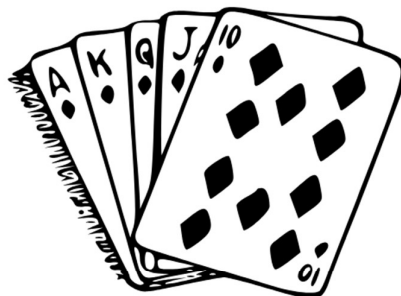
Samedi midi : pain, saucisses et soupe de chalet

Samedi soir : pain et saucisses



LA SŌCIÉTÉ DE TIR BAS-INTYAMŌN ŌRGANISE

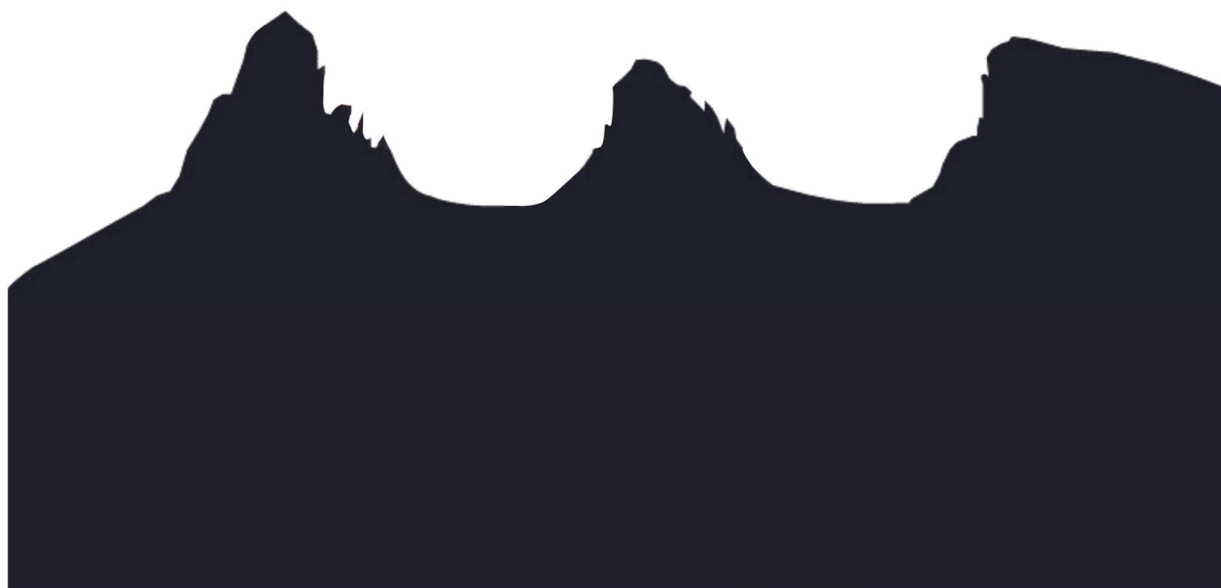
MATCH AUX CARTES
LE 29 NŌVEMBRE À 20H00

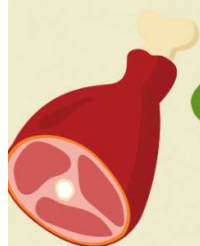


PAR ÉQUIPE DE 2
AU STAND DE TIR DE GRANDVILLARD
SUR INSCRIPTION AU
079 871 04 15

MATCH AUX CARTES ET REPAS 30.- / PERS
PRIX POUR CHAQUE ÉQUIPE GARANTI
SOUBE AUX OIGNONS

OUVERTURE DES PORTES À 19H00





Recrotzon

Stabadin d'Antan

Samedi 18 octobre dès 11h00



La SIV d'Estavannens vous convie à l'Auberge des Montagnards afin de faire revivre le Recrotzon d'Antan.

**Apéro offert à toute personne
habillée en bredzon/dzaquillon**



**Concours de Cuchaule et Moutarde
Menu de bénichon
Orchestre- Bar- Ambiance**

Menu simple (45.-):

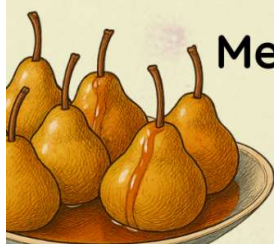
Cuchaule-soupe-jambon-dessert et café

Menu complet (59.-) :

Gigot d'Agneau en sus

Menu enfant (moins de 12 ans) (15.-)

Infos supplémentaires au verso





Concours de Cuchaule et de Moutarde de Bénichon

Inscrivez vous pour participer au concours de la meilleure cuchaule ou moutarde de bénichon.

Les délices seront dégustés lors de l'apéro, le public désignera le ou la gagnante.



On a besoin de vous

Nous aurons besoin de votre aide pour le montage et démontage le vendredi ainsi que le dimanche.

Inscriptions

au repas, au concours ou comme bénévole

Inscription jusqu'au 30 septembre de préférence via le QR Code



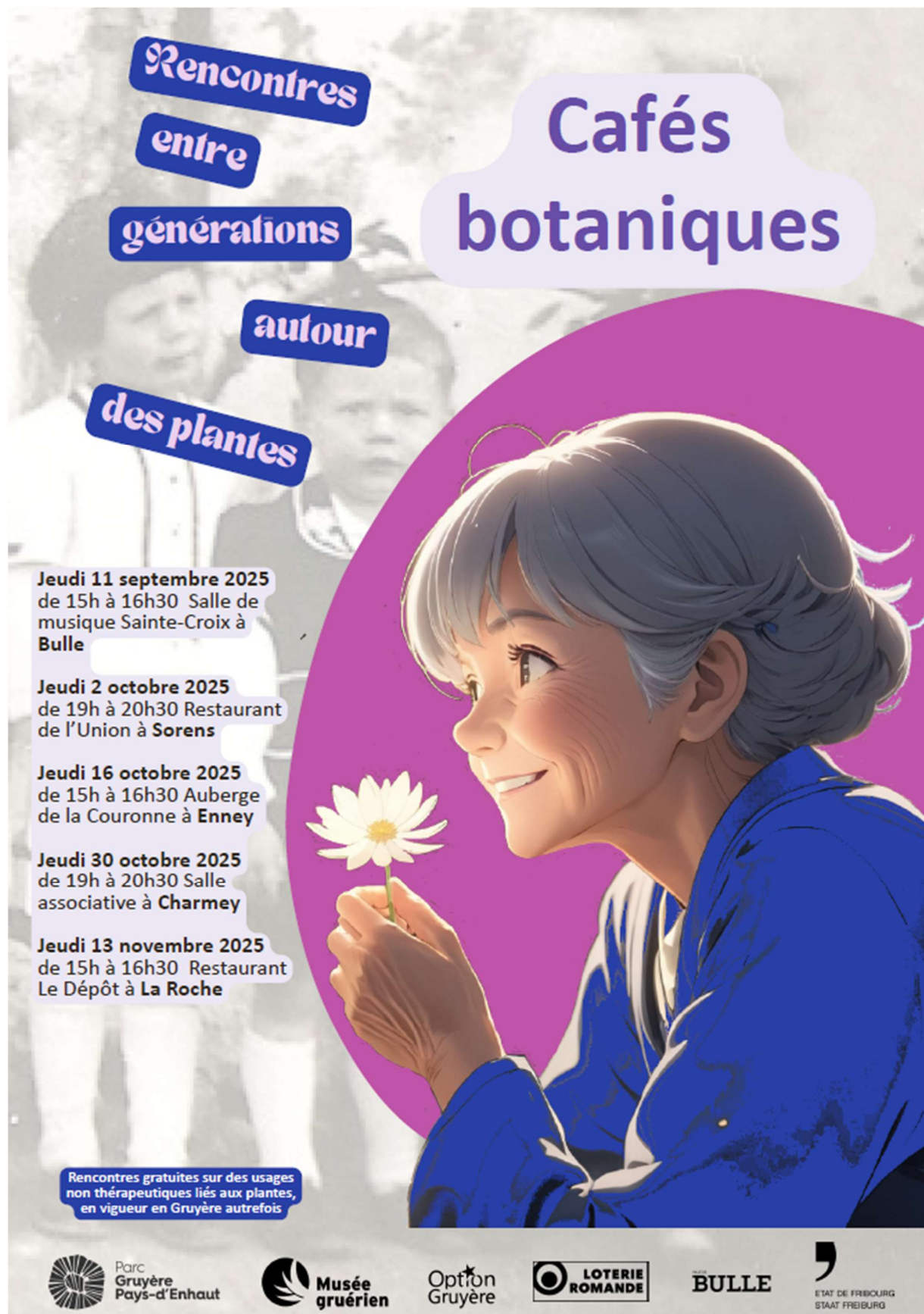
Ou au 079 945 59 62 (Whatsapp)



Attention places limitées (150 places)

Le comité de la SIV d'Estavannens

Cafés botaniques



**Rencontres
entre
générations
autour
des plantes**

Cafés botaniques

Jeudi 11 septembre 2025
de 15h à 16h30 Salle de
musique Sainte-Croix à
Bulle

Jeudi 2 octobre 2025
de 19h à 20h30 Restaurant
de l'Union à **Sorens**

Jeudi 16 octobre 2025
de 15h à 16h30 Auberge
de la Couronne à **Enney**

Jeudi 30 octobre 2025
de 19h à 20h30 Salle
associative à **Charmey**

Jeudi 13 novembre 2025
de 15h à 16h30 Restaurant
Le Dépôt à **La Roche**

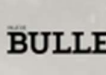
Rencontres gratuites sur des usages
non thérapeutiques liés aux plantes,
en vigueur en Gruyère autrefois

 Parc
Gruyère
Pays-d'Enhaut

 Musée
gruérien

 Option
Gruyère

 LOTERIE
ROMANDE

 BULLE

 ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Calendrier des sociétés et manifestations

28.09.2025		Ski Club d'Estavannens – Sortie en montagne	Elsa Pythoud – 079 124 38 09
18.10.2025		SIV Estavannens – Recrotzon	Auberge des Montagnards
24-25.10.2025		Ski Club L'Aiglon – Nuit du vin cuit	Enney
07.11.2025	20h00	Ski Club d'Estavannens – Assemblée annuelle	
08.11.2025		Ski Club d'Estavannens – Montage téléski et travaux d'automne	Romain Dubath – 079 601 29 73
29.11.2025	20h00	Société de tir – Match aux cartes	Stand de tir à Grandvillard
01-24.12.2025		SIV Enney – Rencontres de l'Avent	Enney
05.12.2025	19h00	SIV Villars-sous-Mont – St-Nicolas	Home de Villars-sous-Mont
06.12.2025		La Lyre de Broc et Harmonie paroissiale d'Estavannens – Cortège de la St-Nicolas	Broc
11.12.2025		La Lyre de Broc et Harmonie paroissiale d'Estavannens – LOTO à l'Escale	Givisiez
20.12.2025		SIV Enney – Cornets de Noël	Enney
17.01.2026		Ski Club d'Estavannens – Wengen pour les 50 ans du club	Elsa Pythoud – 079 124 38 09
07.02.2026		Ski Club d'Estavannens – Match aux cartes	Elsa Pythoud – 079 124 38 09
16-20.02.2025		Ski Club d'Estavannens – Camp de ski à la Fouly	
07.03.2026		La Lyre de Broc et Harmonie paroissiale d'Estavannens – Concert annuel	Hôtel de Ville à Broc
21.03.2026		Ski Club d'Estavannens – Démontage du téléski	Romain Dubath – 079 601 29 73
30.05.2026		La Lyre de Broc et Harmonie paroissiale d'Estavannens – Concert d'été	Estavannens



COMMUNE DE BAS-INTYAMON

Route de l'Intyamou 36
1667 Enney

☎ 026 921 81 00

Service de piquet : ☎ 026 921 81 08

🌐 www.bas-intyamou.ch

✉ commune@bas-intyamou.ch



Heures d'ouverture de l'administration communale :

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14h00 – 17h30
Mardi	8h30 – 11h30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Jeudi	FERME	14h00 – 19h00
Vendredi	8h30 – 11h30	FERME

L'administration communale sera fermée :

Immaculée Conception
Vacances de fin d'année

8 décembre 2025
du 22 décembre 2025 au 4 janvier 2026

Heures d'ouverture des déchetteries :

SITE ENNEY	Heures d'Eté (1 ^{er} avril au 31 octobre)	Heures d'Hiver (1 ^{er} novembre au 31 mars)
Mardi	13h30 – 14h30	13h30 – 14h30
Mercredi	17h30 – 19h00	17h30 – 18h00
Samedi	9h30 – 12h00	9h00 – 12h00
SITE GRANDVILLARD	Heures d'Eté (1 ^{er} avril au 30 novembre)	Heures d'Hiver (1 ^{er} décembre au 31 mars)
Mardi	17h30 – 19h30	18h00 – 19h00
Mercredi	10h00 – 11h00	10h00 – 11h00
Jeudi	FERMÉ	FERMÉ
Samedi	09h00 – 13h00	09h00 – 12h00

Pour les questions techniques (eau, épuration, problèmes de ruisseau, etc.) –
service de piquet : 026 921 81 08